

AVIS RELATIF AU BILAN DU DISPOSITIF DE CESURE POUR L'ANNEE 2023-2024

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

La commission décide :

Article unique :

Le bilan du dispositif de césure pour l'année 2023-2024 figurant en annexe reçoit un avis favorable.

Adopté à la majorité des votes exprimés :
29 votes favorables
0 votes défavorables
2 abstentions

ANNEXE : Bilan du dispositif de césure pour l'année 2023-2024



Le président du conseil académique,

Dean LEWIS